



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC...

Après usage, ces eaux polluées, appelées eaux usées domestiques, doivent donc être épurées, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'assainissement non collectif (encore appelé assainissement autonome), consiste à traiter les eaux usées de votre habitation, sur votre terrain.

C'est une alternative technique efficace, performante, d'un entretien facile et tout aussi confortable que l'assainissement collectif. Cette technique permet par ailleurs, une bonne élimination de la pollution à un coût acceptable, pour une protection efficace de nos cours d'eaux et autres nappes phréatiques.

POURQUOI ?

L'ensemble du territoire communal ne peut être desservi par un système d'assainissement collectif (réseau et ouvrage d'épuration), en raison :

- de la densité de l'urbanisation,
- d'un relief parfois défavorable,
- d'investissement dont le poids pour la collectivité ne peut être amorti.

COMMENT ?

Eaux usées	Eaux pluviales
ORIGINE	
♣ Eaux vannes : WC ♣ Eaux ménagères : salle de bains, cuisine, machine à laver.	♣ Toiture ♣ Cour et garage
COLLECTE	
<i>Dans la maison :</i> Circuit des eaux ménagères et des eaux vannes.	<i>A l'extérieur de la maison :</i> Circuit eaux pluviales (collecte eaux de toitures, de cour...)
PRE-TRAITEMENT	
<i>Fosse toutes eaux</i> ♣ Récupère uniquement les eaux de la maison : c'est-à-dire les eaux vannes et le eaux ménagères.	<i>Pas de traitement mais possibilité de collecte :</i> ♣ Peuvent être notamment récupérées pour l'arrosage afin de réaliser des économies d'eau et de limiter les inondations.
TRAITEMENT ET DISPERSION	
♣ Utilisation du sol en place ou d'un sol reconstitué ♣ Rôle : permettre, par action de bactéries, la dégradation des polluants dissous dans l'eau sortant de la fosse	♣ Doit être impérativement différent de celui des eaux usées ♣ Evacuation par infiltration sur le terrain



POINTS TECHNIQUES IMPORTANTS

- 1) Etudier et prévoir l'emplacement du système avant la construction de la maison.
- 2) Faire appel à des professionnels compétents respectant les règles de l'art. (DTU 64.1)
- 3) Dimensionner l'installation (fosse et traitement) en fonction du nombre de pièces principales de la maison.
- 4) Adapter la filière d'assainissement à la nature du terrain (étude de sol conseillée).
- 5) Ne pas déverser les eaux pluviales dans la fosse toutes eaux, ni dans le système d'infiltration.
- 6) Vidanger régulièrement la fosse (au moins tous les 4 ans) et éliminer réglementairement les matières de vidange.
- 7) Contrôler régulièrement le fonctionnement général.
- 8) Faire réaliser les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution.

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME... ?

	VRAI	FAUX
Toutes les constructions bénéficieront à l'avenir d'un réseau collectif ?		X
Une fosse septique ou toutes eaux, ne se vidange pas ?		X
L'épandage sauvage des résidus de fosse et bacs à graisses est interdit ?	X	
Une fosse septique ou toutes eaux doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans ?	X	
Un bac à graisse doit être vidangé régulièrement ?	X	
Les tranchées filtrantes s'adaptent à tous les terrains ?		X
Un assainissement autonome est constitué d'une seule fosse septique ?		X
Un assainissement autonome, individuel, non collectif,... c'est la même chose ?	X	
Un pré filtre doit être nettoyé régulièrement ?	X	

Site internet : www.ascomade.org/anc/

Coordonnées :

Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome : sataa@cg70.fr

Mission Inter Service de l'Eau : gue.DDAF70@agriculture.gouv.fr